

CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 NATIONAL MX1



N° d'épreuve FFM	360	Organisateur
Moto-Club	MOTO CLUB DE NEVERS	
N° d'affiliation	0642	
Date	13 & 14 Mai 2017	
Lieu	Les terres Blanches 58000 SAINT ELOI	
Organisateur technique	MOREAU Régis	
Adresse	19 rue de L'Orangerie	
E-mail	mcnevers@wanadoo.fr	
Téléphone	06 10944695	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Thierry ANNE	Licence : 002268
Délégué FFM (Président du Jury)	Alain BELLANGER	Licence : 003385
Membre du Jury	Jérôme CASSIN	Licence : 062806
Membre du Jury	Arnaud BENNER	Licence : 139469
Commissaire technique responsable	Jean François BUFFENOIR	Licence : 049319
Responsable du chronométrage	Eliane SEGOIN	Licence : 022141
Responsable du parc coureur	Gérard COUSSON	Licence : 007455

Article 3 Catégories & Engagements

National MX1

- Age----- 15 ans minimum
- Licences----- NCO / Inter / Inter Jeune / LUE
- Cylindrée----- Classes 3 & 4
- Plaques----- Numéro noir sur fond blanc

En ce qui concerne le Championnat de France National MX1 :

- Les pilotes devront opter pour une classe lors de la première épreuve de classement et n'auront plus la possibilité d'en changer dans la suite du Championnat.
- En cas de changement de machine entre les manches, le pilote devra repartir avec une machine de la même classe que celle choisie à la manche précédente.

Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	110 €	6 ^{ème}	60 €	11 ^{ème}	27 €	16 ^{ème}	15 €
2 ^{ème}	100 €	7 ^{ème}	50 €	12 ^{ème}	25 €	17 ^{ème}	12 €
3 ^{ème}	90 €	8 ^{ème}	42 €	13 ^{ème}	23 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	80 €	9 ^{ème}	36 €	14 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	7 €
5 ^{ème}	70 €	10 ^{ème}	30 €	15 ^{ème}	18 €	20 ^{ème}	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical	Patrick BERTRAND		
Nombre de secouristes	12	Nombre d'ambulance(s)	2
Hôpital le plus proche	NEVERS	Temps de trajet (en min)	15mn

Article 7 Le site de pratique

Accès :		Caractéristiques :	
Nom du site	Terrain de Forges	Longueur du circuit	1540
Adresse	Les Terres Blanches 58000 SAINT ELOI	Largeur minimum de la piste	7m
		Largeur de la grille	55m
		Longueur de la ligne droite de départ	80m
		Nombre d'OCP*	18
		<small>*Officiels Commissaires de Piste</small>	

Capacité Moto :
Pendant les essais : 45
En manche : 45

 **Rappel :** l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

Visa du Moto-Club

Date : 1/03/2017



Visa de la Ligue

Date : 22/05/17



Visa de la FFM

Date : 09/05/2017
Numéro : 17/0490



CHAMPIONNAT DE FRANCE 2017 NATIONAL MX2



N° d'épreuve FFM	360	Organisateur
Moto-Club	MOTOCUB DE NEVERS	
N° d'affiliation	0642	
Date	13 & 14 Mai 2017	
Lieu	Les Terres Blanches 58000 SAINT ELOI	
Organisateur technique	MOREAU Régis	
Adresse	19 rue de L'Orangerie 58000 SAINT ELOI	
E-mail	mcnevers@wanadoo.fr	
Téléphone	0610944695	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Thierry ANNE	Licence : 002268
Délégué FFM (Président du Jury).....	Jérôme CASSIN	Licence : 003385
Membre du Jury	Alain BELLANGER	Licence : 062806
Membre du Jury	Arnaud BENNER	Licence : 139469
Commissaire technique responsable	Jean François BUFFENOIR	Licence : 049319
Responsable du chronométrage	Eliane SEGOUIN	Licence : 022141
Responsable du parc coureur.....	Gérard COUSSON	Licence : 007455

Article 3 Catégories & Engagements

➔ National MX2

Age..... 13 ans minimum en 125cc 2T & 15 ans minimum en 250cc 4T

Licences..... NCO / NJ / Inter / Inter Jeune / LUE

Cylindrée..... Classe 2

Plaques..... Numéro blanc sur fond noir

🔗 Primes d'arrivée :

Chaque pilote qualifié percevra une prime de qualification de 60 Euros augmentée des primes ci-dessous.

Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes	Place	Primes
1 ^{er}	110 €	6 ^{ème}	60 €	11 ^{ème}	27 €	16 ^{ème}	15 €
2 ^{ème}	100 €	7 ^{ème}	50 €	12 ^{ème}	25 €	17 ^{ème}	12 €
3 ^{ème}	90 €	8 ^{ème}	42 €	13 ^{ème}	23 €	18 ^{ème}	10 €
4 ^{ème}	80 €	9 ^{ème}	36 €	14 ^{ème}	20 €	19 ^{ème}	7 €
5 ^{ème}	70 €	10 ^{ème}	30 €	15 ^{ème}	18 €	20 ^{ème}	5 €

Article 4 Contrôles Administratifs et Techniques

Contrôles administratifs :

Dans le cadre des vérifications administratives, chaque participant devra présenter sa licence FFM de la saison en cours ainsi que son CASM (ou Guidon d'Or ou d'Argent selon l'âge et le niveau requis pour participer à la compétition). Les licences délivrées par une fédération nationale reconnue par la FIM ou la FIM Europe autre que la FFM, ne seront acceptées que sur les épreuves inscrites au calendrier de la FIM et/ou de la FIM Europe.

Contrôles techniques :

Tous les participants devront y présenter leur(s) machine(s), leur équipement (combinaison, gants, protection dorsale, dossard, botte de cuir, casque). En ce qui concerne le contrôle sonométrique des machines, les commissaires techniques disposent de la faculté d'interdire le départ à tout pilote dont le motorcycle présenterait un niveau sonore non conforme aux normes édictées par la FFM dans les Règles Techniques et de Sécurité, en refusant le marquage de la machine.

Pour toute autre anomalie constatée lors de ces contrôles, le Commissaire technique responsable doit en avertir le Directeur de course et établir puis signer, sous leur propre responsabilité, un rapport qu'il doit remettre au Jury.

Article 5 Réclamations

La réclamation devra être remise en main propre au Directeur de course sous forme écrite au maximum 30 minutes après l'annonce officielle des résultats, accompagnée d'un chèque de caution de 75 €. Dans le cas où la réclamation nécessite un démontage d'un véhicule, il faudra ajouter un chèque de caution de 75 €. Cette somme sera remboursée si la réclamation est reconnue fondée.

Article 6 Médicalisation de la manifestation

Médecin responsable médical **Patrick BERTRAND**

Nombre de secouristes **12**

Hôpital le plus proche **NEVERS**

Nombre d'ambulance(s) **2**

Temps de trajet (en min) **15mn**

Article 7 Le site de pratique

Accès :

Nom du site **Terrain de Forges**

Adresse **Les Terres Blanches 58000 SAINT ELOI**

Caractéristiques :

Longueur du circuit **1540**

Largeur minimum de la piste **7m**

Largeur de la grille **55m**

Longueur de la ligne droite de départ **80m**

Nombre d'OCP* **18**

*Officiels Commissaires de Piste

Capacité Moto :

Pendant les essais : **45**

En manche : **45**



Rappel : l'attestation d'assurance en Responsabilité Civile Organisateur (RCO), les horaires prévisionnels, le plan d'accès et le plan du site doivent être annexés au présent règlement.

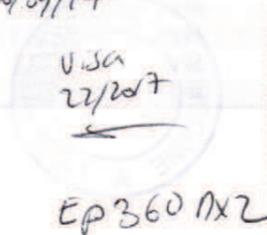
Visa du Moto-Club

Date : 1/03/2017



Visa de la Ligue

Date : 20/04/17



Visa de la FFM

Date : 09/05/2017

Numéro : 17/0490



N° d'épreuve FFM	360	Organisateur
Moto-Club	MOTO CLUB DE NEVERS	
N° d'affiliation	0642	
Date	13 & 14 MAI 2017	
Lieu	Les Terres Blanches SAINT ELOI 58	
Organisateur technique	Moreau Régis	
Adresse	19 rue de L'Orangerie 58000 SAINT ELOI	
E-mail	mcnevers@wanadoo.fr	
Téléphone	0610944695	



La manifestation se déroulera conformément au présent règlement, au Code sportif de la FFM, aux Règles Techniques et de Sécurité de la discipline pratiquée et de façon générale à l'ensemble des textes réglementaires applicables à ce type de manifestation.

Article 1 Assurance

L'organisateur a souscrit une assurance conforme aux dispositions de l'article R331-30 du Code du sport. Cette dernière est jointe aux dossiers adressés à l'administration préfectorale et fédérale.

Article 2 Officiels

La liste complète des officiels désignés (Directeurs de course adjoints, Commissaires techniques, Chronométreurs, Commissaires de piste, Commissaire environnement) peut être annexée au présent règlement.

Directeur de course	Thierry ANNE	Licence : 002268
Président du Jury ou Arbitre*	Jérôme CASSIN	Licence : 003385
Membre du Jury	Alain BELLANGER	Licence : 062806
Membre du Jury	Arnaud BENNER	Licence : 139469
Commissaire technique responsable	Jean François BUFFENOIR	Licence : 139469
Responsable du chronométrage	Mauricette LIEVREMONT - STEFKOVIC	Licence : 001279

* Selon la réglementation en vigueur dans la Ligue, le Jury d'une compétition motocycliste peut être formé soit d'un organe collégial composé d'un Président et de deux Membres, soit d'une personne unique dénommée Arbitre.

Article 3 Catégories & Engagements

Nom de la catégorie	Age mini	Age maxi	Cylindrée	Tarif et Description
MX1	15ans		151à500cc 2T & 251à650cc4T	65€
MX2	13ans		100à150cc2t & 175à250cc4T	65€
Cpt Bourgogne 85cc	11ans	15ans	Max 85cc 2T & Max150 4T	35€
Mini Cross	8ans	14ans	65cc à 85cc	35€

Engagement :

Site Internet ----- engagesport
 Contact ----- Dominique ROBERT
 Adresse ----- 3 impasse de la Rossignolerie 18320 BEFFES
 Téléphone ----- 0248765529 E-mail ----- dom55.robert@orange.fr

Chronométrage :

Location de transpondeur : oui non
 Tarif : 10€
 Caution :



Championnat de France MX1& MX2 (2 groupes) **Championnat de BOURGOGNE MX Espoirs 85**

HORAIRE DU SAMEDI 13 MAI 2017

9h30 - 13h00	Contrôle Administratif	
9h30 - 14h30	Contrôle Technique	
13h45	Briefing Commissaires	
14h00	Briefing Pilotes	
14h30	Essais libres MX 2 groupe A	20 min
15h00	Essais libres MX 2 groupe B	20 min
15h30	Essais libres MX 1 groupe A	20 min
16h00	Essais libres MX 1 groupe B	20 min
16h30	Essais chrono CF MX 2 groupe A	20 min
17h15	Essais chrono CF MX 2 groupe B	20 min
17h40	Essais chrono CF MX 1 groupe A	20 min
18h00	Essais chrono CF MX 1 groupe B	20 min
18h30	Championnat de Bourgogne MX85	15 min
18h45	Essais Mini Cross	12 min
19h00	Fin des Essais	

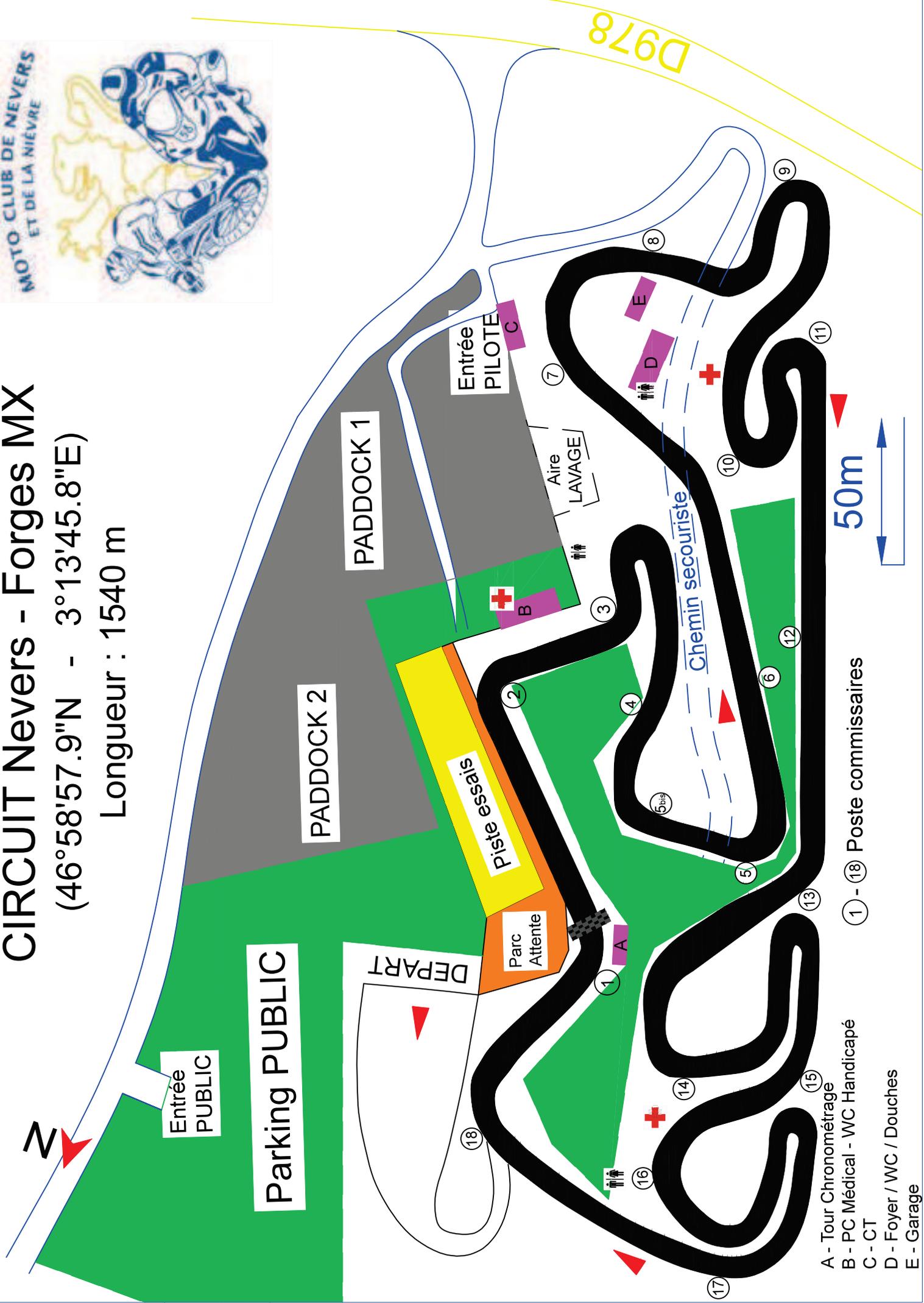
HORAIRE DU DIMANCHE 14 MAI 2017

8h00	Contrôle administratif et technique	60 min
9h00	Essais Championnat de Bourgogne MX85	15 min
9h25	Essais Mini Cross	12 min
10h00	Essais libres Championnat de France MX2	20 min
10h25	Test départ	5 min
10h40	Essais Libre Championnat de France MX1	20 min
11h05	Test départ	5 min
11h20	Essais Chrono Championnat de Bourgogne MX85	15 min
11h40	1 ^{ère} Manche Mini Cross	12 min
13h50	H-10 Tour de reconnaissance CF MX2	
14h00	1 ^{ère} Manche Championnat de France MX2	25 min + 1 tour
14h40	H-10 Tour de reconnaissance CF MX1	
14h50	1 ^{ère} Manche Championnat de France MX1	25 min + 1 tour
15h30	1 ^{ère} Manche Championnat de Bourgogne MX85	15 min + 1 tour
15h00	2 ^{ème} Manche Mini Cross	12 min
16h15	H-10 Tour de reconnaissance CF MX2	
16h25	2 ^{ème} Manche Championnat de France MX2	25 min + 1 tour
17h00	H-10 Tour de reconnaissance CF MX1	
17h10	2 ^{ème} Manche Championnat de France MX1	25 min + 1 tour
17h45	2 ^{ème} Manche Championnat de Bourgogne MX85	15 min + 1 tour
18h15	Remise des récompenses Bourgogne et National.	
19h00	Fin de la manifestation.	

CIRCUIT Nevers - Forges MX

(46°58'57.9"N - 3°13'45.8"E)

Longueur : 1540 m



- A - Tour Chronométrage
 - B - PC Médical - WC Handicapé
 - C - CT
 - D - Foyer / WC / Douches
 - E - Garage
- ① - ⑱ Poste commissaires